

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Salducci à M. le Maire ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

ABSENTS : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

OBJET : ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION – Projet Educatif Global (P.E.G) 2015-2020 : déclinaison des orientations stratégiques en programme d'actions opérationnelles.

La mission éducative détenue par la Ville de Bayonne figure parmi les responsabilités les plus exigeantes qu'il lui revient d'assumer.

Afin de répondre dans les meilleures conditions aux enjeux qu'elle a identifiés, la Ville s'est dotée d'un cadre stratégique : le Projet Educatif Global (P.E.G).

Le P.E.G constitue un projet politique aux finalités multiples qui, au delà du renforcement qualitatif de l'offre éducative sur le territoire de Bayonne, porte également en lui l'ambition de modifier les modalités de mise en œuvre de l'action éducative (décloisonnement et coopération entre les services, l'école, les familles), de positionner la ville comme légitimement « éducatrice » et ce dans un paysage éducatif particulier (réforme des rythmes éducatifs, PEdT, nouveau contrat de ville, etc.) et un contexte économique et social contraint.

Les trois orientations stratégiques du P.E.G bayonnais ont été adaptées par la délibération fondatrice du 10 février 2012. Elles ont ensuite été déclinées en objectifs plus opérationnels, lors de différentes réunions et pendant l'année scolaire 2015/2016. Elles sont les suivantes :

- **Orientation stratégique 1 : Valoriser un environnement éducatif favorable aux apprentissages et permettant la réussite de chacun**
 - donner toutes ses chances à chaque enfant et garantir les conditions de l'équité
 - développer la maîtrise de la langue française, des langues locales et étrangères et des nouveaux moyens de communication
 - réunir les conditions de l'ouverture culturelle

- **Orientation stratégique 2 : Contribuer à l'épanouissement de l'enfant/du jeune et à son intégration dans la société**
 - renforcer les moyens permettant aux jeunes d'avoir accès à l'offre culturelle et sportive
 - soutenir les initiatives favorisant l'autonomie, l'investissement personnel et collectif
 - soutenir les actions de citoyenneté
 - conduire une démarche de prévention des risques sanitaires et des comportements inadaptés

- **Orientation stratégique 3 : Renforcer l'information sur l'offre éducative et développer le réseau des acteurs éducatifs**
 - rendre plus lisible et accessible l'offre éducative présente sur le territoire
 - mutualiser et renforcer la coordination
 - valoriser, soutenir et renforcer les compétences des parents
 - renforcer la mise en réseau des acteurs du territoire d'actions et d'initiatives

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une coordonnatrice du P.E.G a été missionnée au sein de la Direction enfance, jeunesse et éducation pour coordonner les travaux de mise en œuvre. Le groupe de pilotage du PEG du 29 juin 2016, et la commission « Action éducative et solidarités » réunie le 20 septembre 2016, ont validé à la fois les programmes d'actions pluriannuels par rapport aux trois axes stratégiques énoncés ci-dessus, 23 fiches opérationnelles enrichies de 22 annexes, ainsi que les principes de l'évaluation en continu du PEG et sa gouvernance. (cf. document joint en annexe)

Ainsi, l'année 2017/2018 devrait voir le P.E.G entrer dans une phase plus opérationnelle, afin de répondre aux préoccupations de la Ville de Bayonne, à savoir :

- une meilleure cohérence de l'action publique,
- une meilleure lisibilité des actions et de l'offre existante,
- une prise en compte des besoins nouveaux,
- la mise en œuvre d'une réelle continuité éducative.

De nouveaux rendez-vous des professionnels et des acteurs éducatifs seront organisés dans le courant de l'année, de façon à valoriser ces avancées et se fixer les axes d'amélioration.

Une large diffusion de ce P.E.G 2015-2020 vers l'ensemble des acteurs et partenaires éducatifs de la Ville ainsi que vers le grand public, sera proposée, en lien avec le service communication.

Vu les avis favorables du groupe de pilotage du P.E.G du 29 juin 2016 et de la commission « Action éducative et solidarités » des 20 septembre 2016 et 07 mars 2017, il est demandé au conseil municipal de confirmer les axes stratégiques du P.E.G et d'approuver le programme d'actions qui en découle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint